

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2026



### COMMUNIQUÉ

**La CFDT Cheminots, réunie en Conseil National et après consultation de ses structures, vote pour la signature de l'accord salarial 2026. Cet engagement ne dispense pas d'exprimer des réserves.**

Dans un contexte marqué par des politiques d'austérité et une situation économique tendue, les négociations annuelles obligatoires se sont déroulées dans un climat exigeant et contraint.

Des sujets essentiels pour les cheminotes et les cheminots – tels que la **Prime de Partage de la Valeur (PPV)**, la **Garantie de Progression Salariale Annuelle (GPSA)** ainsi que la **nécessité de parcours professionnels dynamisés** – ont été au cœur des revendications de la CFDT Cheminots.

La CFDT Cheminots a oeuvré pour qu'un partage de la valeur créée soit officialisé avec une seconde Prime de Partage de la Valeur ou encore la mise en place d'une modification structurelle de la rémunération avec la création de la Garantie de Progression Salariale Annuelle.

**L'ACCORD EST LE FRUIT D'UN COMPROMIS. LA CFDT CHEMINOTS EXPRIME DES RÉSERVES SUR LE FAIT QUE L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ACCORDÉE N'EST PAS À LA HAUTEUR DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTES ET DES CHEMINOTS. LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE UNE REVOCURE DE CETTE DISPOSITION À L'ISSUE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS FINANCIERS ANNUELS DU GROUPE PUBLIC SNCF. DE MÊME, LA CFDT CHEMINOTS DÉPLORE QUE LES FILIALES ET SOCIÉTÉS DÉDIÉES NE SOIENT PAS INTÉGRÉES AU PÉRIMÈTRE DE L'ACCORD.**

Malgré ces réserves, c'est en responsabilité et après consultation de ses structures et de ses adhérents que le Conseil National de la CFDT Cheminots s'est prononcé **POUR** la signature de l'accord de la NAO.

**CE VOTE S'APPUIE SUR LES AVANCÉES OBTENUES, QUI CONSTITUENT DES MODIFICATIONS STRUCTURELLES IMPORTANTES ET DES AMÉLIORATIONS TANGIBLES DES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET DE TRAVAIL DES CHEMINOTES ET DES CHEMINOTS.**

Cet accord permet d'apporter des réponses immédiates à certaines attentes et de sécuriser des acquis pour l'avenir.

**LA CFDT RESTE LUCIDE : CET ACCORD NE SOLDE PAS L'ENSEMBLE DES REVENDICATIONS ET NE SAURAIT CONSTITUER UN ABOUTISSEMENT.**

**C'EST UNE ÉTAPE, ET NON UNE FIN EN SOI.**

Pour la CFDT Cheminots, deux sujets prioritaires doivent être engagés :

► **LA MISE EN PLACE D'ACCORD PLURIANNUEL SUR LES SALAIRES.** L'évolution du ferroviaire, la construction des parcours professionnels, le développement des compétences ou encore l'attractivité et la fidélisation, nécessitent de construire des politiques salariales dans la durée et qui offrent garanties et lisibilité aux agents.

► **LA PRISE EN COMPTE, PAR L'ÉTAT, D'UNE PART OBLIGATOIRE DE BÉNÉFICES FLÉCHÉE VERS L'INVESTISSEMENT SOCIAL (SALAIRES, FORMATION, EMPLOI, ETC).** La CFDT est parfaitement consciente que ce point dépasse le strict cadre de la négociation salariale menée au sein de l'entreprise. C'est pourquoi elle interpellera sans délai le ministre des transports.

Pour la CFDT Cheminots, une chose demeure essentielle : l'argent issu du travail et de la richesse produite collectivement doit revenir aux cheminotes et aux cheminots.

**L'ARGENT EST MIEUX PLACÉ DANS LA POCHE DES SALARIÉS QUE DANS CELLE DU PATRONAT.**

